



Commission économique pour l'Europe**Soixante-neuvième session**

Genève, 20 et 21 avril 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-neuvième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 20 avril 2021, à 10 heures¹.

La session sera l'occasion d'examiner des questions importantes pour l'intégration et la coopération économiques entre les pays de la région et de faire le point des activités de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

La session permettra aux gouvernements des États membres d'examiner le rapport du secrétariat sur les activités du Comité exécutif de la CEE et les travaux accomplis au cours des deux années précédentes. En outre, les gouvernements seront invités à examiner les décisions qui guideront les travaux futurs de la Commission.

Les annotations à l'ordre du jour provisoire ci-après fournissent des informations générales sur chacun des points proposés et des suggestions concernant leur examen pendant la session.

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.

A. Débat de haut niveau**Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE**

2. Dialogue de haut niveau.
3. Table ronde : « Reconstruire en mieux – Accélérer le passage à une économie plus circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles ».
4. Examen de la déclaration de haut niveau.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 mai 2021).

¹ En raison de la pandémie de COVID-19, le secrétariat étudiera des solutions permettant d'organiser la réunion, ou des parties de celle-ci, sous une forme hybride pour faciliter la participation sur place et à distance, selon les besoins.



B. Débat général

5. Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session : « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable » et informations actualisées sur les travaux réalisés dans les domaines d'interaction.
6. Rapport sur les activités du Comité exécutif.
7. Autres questions appelant une décision de la Commission.
8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : E/ECE/1493.

1. La Commission adoptera son ordre du jour.

A. Débat de haut niveau

Document(s) : E/ECE/1495, E/ECE/1496.

2. Le débat de haut niveau de la session de 2021 de la Commission aura pour thème général « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ».

3. La pandémie de COVID-19 a entraîné de profonds changements dans nos sociétés et a mis en évidence et accentué les vulnérabilités. Elle a contraint les décideurs à faire des choix difficiles et freiné la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de restaurer le dynamisme économique, mais aussi de tirer parti des possibilités qui existent de construire un avenir plus équitable, plus inclusif, plus durable et plus résilient.

4. Pour que les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 soient atteints, les modes actuels d'utilisation des ressources doivent changer. Des modèles économiques plus sobres en ressources et plus circulaires peuvent être une bonne base sur laquelle fonder les initiatives qui s'imposent et qui consistent, entre autres, à repenser radicalement la manière dont les sociétés produisent et consomment, afin de concilier les aspirations à une plus grande prospérité avec la protection de l'environnement, la résilience et l'intégration. Plusieurs principes entrent en jeu dans les débats sur la circularité, qui offre une solution de rechange au modèle linéaire « fabriquer-utiliser-jeter ». Il faut réduire, réutiliser, partager, réparer, remettre à neuf, refabriquer et recycler pour limiter au minimum les apports de ressources, les déchets, la pollution et les émissions de carbone. Le fait de considérer les produits sous l'angle de leur cycle de vie peut contribuer à fermer les boucles matière afin de garder les ressources dans le système et de gagner en efficacité.

5. Outre qu'ils contribuent à une gestion plus durable des ressources naturelles, les modèles qui favorisent une économie circulaire et plus sobre en ressources offrent d'autres avantages. Dans un monde mis à mal par la pandémie de COVID-19, chacun a conscience de l'intérêt que présentent une résilience accrue et une meilleure gestion des chaînes d'approvisionnement. Le passage à une économie circulaire et une utilisation plus parcimonieuse des ressources peut ouvrir des débouchés et, partant, améliorer la productivité, renforcer la compétitivité et créer des emplois.

6. Pour promouvoir des modèles économiques plus frugaux et plus circulaires, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un cadre normatif approprié et sur la collaboration entre des parties prenantes multiples. Il sera indispensable de tenir compte des dimensions

internationales d'une économie circulaire pour accélérer les progrès. Grâce à la prise en considération du cycle de vie des produits, il sera possible de mettre en place des pratiques axées sur une utilisation plus économe des ressources. Il est également nécessaire d'acquérir une meilleure compréhension des questions de classification et de mesure liées à l'économie circulaire et à la gestion durable des ressources naturelles. Les participants au débat de haut niveau s'efforceront de trouver réponse à des questions sur ces sujets, telles que :

- Quels sont les obstacles freinant le progrès vers une économie plus circulaire et une gestion durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ? Comment ces obstacles pourraient-ils être surmontés, y compris par la coopération internationale ?
- Quelles lacunes normatives et quels déficits de gouvernance faudrait-il combler pour faciliter le passage à une économie plus circulaire et à une utilisation plus parcimonieuse des ressources ? Comment les activités de la CEE peuvent-elles être utiles dans ce domaine ?
- Comment renforcer les partenariats entre l'ensemble des acteurs concernés pour favoriser la circularité et instaurer une gestion plus durable des ressources naturelles ?

2. Dialogue de haut niveau

7. Dans le contexte créé par la pandémie de COVID-19, le dialogue de haut niveau sera axé sur les initiatives qui favorisent le passage à des modèles économiques plus circulaires et à la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que sur le rôle de la coopération internationale dans l'accélération des progrès, sur l'importance d'une économie plus circulaire et d'une plus grande sobriété dans l'utilisation des ressources pour la mise en œuvre du Programme 2030, et sur les contributions que la CEE peut apporter dans des domaines connexes.

8. Les participants examineront les mesures prises par les gouvernements et les autres parties prenantes pour promouvoir une économie plus circulaire et une utilisation durable des ressources naturelles, qui aboutissent à des économies plus prospères, plus résistantes et plus inclusives tout en réduisant les pressions exercées sur l'environnement.

9. Le dialogue de haut niveau s'ouvrira par un discours principal qui lancera le débat. Les chefs de délégation seront ensuite invités à intervenir.

10. La Secrétaire exécutive présentera un exposé au sujet des travaux de la CEE sur l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles.

3. Table ronde : « Reconstruire en mieux – Accélérer le passage à une économie plus circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles »

11. La table ronde aura pour thème « Reconstruire en mieux – Accélérer le passage à une économie plus circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles ». Les débats seront axés sur la recherche de solutions pratiques aux difficultés du passage à des modèles circulaires et à l'utilisation durable des ressources naturelles, sur la manière dont ces solutions pourraient être mise en place et sur la façon de combler les lacunes et les déficits qui font obstacle aux progrès, y compris le renforcement de la coopération internationale. Les discussions s'inscriront dans le contexte créé par la crise COVID-19, à savoir les nouveaux besoins, les nouvelles contraintes et les nouvelles possibilités qui existent de « reconstruire en mieux ». La contribution des activités et des instruments de la CEE à cette transformation sera également examinée. Des exemples pourraient être pris dans les domaines suivants :

- Conception et planification de la circularité ;
- Gestion des déchets ;
- Traçabilité et transparence ;
- Innovation, y compris les nouveaux modèles économiques et pratiques sociales ;
- Transition énergétique et modes d'utilisation des ressources.

12. Les participants comprendront des représentants des gouvernements, de la société civile, des milieux universitaires, du secteur privé et du système des Nations Unies.

4. Examen de la déclaration de haut niveau

Document(s) : E/ECE/1497.

13. Les États membres examineront la déclaration de haut niveau sur les questions clés avant l'ouverture de la soixante-neuvième session de la Commission.

B. Débat général

5. Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session : « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable » et informations actualisées sur les travaux réalisés dans les domaines d'interaction

Document(s) : E/ECE/1498.

14. Dans le cadre du débat de haut niveau de sa soixante-huitième session, la Commission a débattu du thème « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable ». Le document E/ECE/1498 est présenté pour examen à la soixante-neuvième session afin de faire le point sur les travaux réalisés depuis avril 2019 sur ce thème, en mettant notamment en lumière la collaboration intersectorielle entre les sous-programmes de la CEE. Dans ce contexte, la Commission souhaitera peut-être aussi examiner l'intérêt qu'il y a de choisir suffisamment tôt le thème de haut niveau des futures sessions de la Commission afin de favoriser une large participation des parties prenantes, s'il besoin est.

15. Dans la déclaration de haut niveau adoptée à la soixante-huitième session, les États membres ont notamment pris la décision suivante : « La CEE mettra à contribution ses compétences internes afin d'améliorer les résultats de développement durable dans la région. Dans chacun de ses huit sous-programmes, des équipes intersectorielles travailleront sur les domaines où il existe une convergence entre plusieurs ODD (appelés les domaines d'interaction) : a) villes intelligentes et durables ; b) utilisation durable des ressources naturelles ; c) mobilité durable et connectivité intelligente ; d) mesure et suivi de la réalisation des ODD. Cette approche fondée sur les interactions permettra d'élaborer des solutions intégrées pour des regroupements d'ODD liés entre eux et d'approfondir les partenariats, y compris les partenariats public-privé (PPP). Sur la base des quatre domaines d'interaction, la CEE étendra et renforcera le réseau de partenariats axés sur les connaissances qui la lie à un large éventail d'acteurs, y compris d'autres organismes des Nations Unies. ». Le secrétariat fera le point sur les travaux menés dans les domaines d'interaction, en soulignant les conclusions et les recommandations présentées dans les quatre publications phares relatives à ces domaines, qui seront lancées à l'occasion de la session de 2021 de la Commission, pour examen par les États membres.

6. Rapport sur les activités du Comité exécutif

Document(s) : E/ECE/1499.

16. À la suite de l'examen de la réforme de la CEE, le Comité exécutif a été créé en 2006 pour faire fonction d'organe directeur entre les sessions de la Commission. Le document E/ECE/1499 contient un rapport sur les activités du Comité exécutif depuis la session précédente de la Commission. Il sera tenu compte des procédures spéciales adoptées face à la pandémie de COVID-19 pour garantir la continuité des activités. La Commission souhaitera peut-être donner des avis et formuler des observations sur le fonctionnement du Comité.

7. Autres questions appelant une décision de la Commission

Document(s) : E/CEE/1500, E/CEE/1501.

17. La Commission sera invitée à approuver toute autre décision, le cas échéant. Parmi les projets de décision dont la Commission est saisie figure la proposition de prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable. À cet égard et conformément à la décision B (68), la Commission souhaitera peut-être aussi examiner le rapport d'évaluation de la valeur ajoutée du Forum régional telle qu'il figure dans le document E/ECE/1501.

8. Élection du Bureau

18. L'article 12 du Règlement intérieur de la Commission dispose ce qui suit : « À chacune de ses sessions biennales, la Commission élit, parmi ses États membres, un pays qui assume la présidence pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) Président(e) est le (la) représentant(e) du pays élu. À la même séance, la Commission élit deux pays dont les représentants deviennent Vice-Présidents pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) Président(e) et les Vice-Présidents de la Commission assument également la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif pour la durée de l'exercice biennal. ». Des élections se tiendront donc au titre de ce point afin de pourvoir les postes de président et de vice-présidents

9. Questions diverses**10. Adoption du rapport de la session**

Document(s) : E/ECE/1494.

19. La Commission sera invitée à adopter le rapport de sa soixante-neuvième session.

III. Calendrier provisoire

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 20 avril 2021	
10 heures-10 h 30	Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Observations liminaires : - Président - Secrétaire exécutive - Autres responsables de haut rang
	Débat de haut niveau : Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la Commission économique pour l'Europe
10 h 30-13 heures	Point 2 : Dialogue de haut niveau : - Discours principal - Interventions des chefs de délégation - Exposé de la Secrétaire exécutive
15 heures-18 heures	Point 3 : Table ronde « Reconstruire en mieux – Accélérer le passage à une économie plus circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles »
Mercredi 21 avril 2021	
	Débat de haut niveau (suite)
10 heures-10 h 30	Point 4 : Examen de la déclaration de haut niveau
	Débat général
10 h 30-13 heures	Point 5 : Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session : « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable » et informations actualisées sur les travaux réalisés dans les domaines de convergence
15 heures-15 h 45	Point 6 : Rapport sur les activités du Comité exécutif
15 h 45-16 h 30	Point 7 : Autres questions appelant une décision de la Commission
16 h 30-16 h 45	Point 8 : Élection du Bureau
16 h 45-17 heures	Point 9 : Questions diverses
17 heures-18 heures	Point 10 : Adoption du rapport de la session